



Divorce pour faute et prestation compensatoire

Par **Artanis**, le **26/10/2014** à **08:31**

Bonjour,

Voici ma situation : mon mari veut divorcer après presque 20 ans de mariage. Il a quitté le domicile conjugal en me le signifiant par RAR, précisant que la vie commune devenait insupportable (disputes permanentes). il continue à prendre en charge la totalité des frais(école, maison etc...) et me donne de l'argent pour subvenir à mes besoins(essence, nourriture, extras). Nous avons 2 enfants, un encore scolarisé (15 ans) et l'autre vivant chez nous avec un travail (21 ans). Nous avons un commerce dont je suis conjoint collaborateur. Je ne travaille plus depuis 20 ans, je n'ai donc aucun revenu, mais j'aide mon époux environ 6 mois dans l'année, environ 4h/jours, 6j/7. Lorsque nous avons acheté la maison, mon époux m'a mise propriétaire de 50% des parts(environ 400000 E, pour ma part). Il n'y a plus de crédit dessus.Nous sommes mariés sous le régime de la séparation des biens.

Le problème : j'aurais aimé travailler à mon compte ou être salariée, mais mon mari préférerait que je m'occupe des enfants et que je vienne l'aider lors des grosses saisons au commerce. J'ai accepté. Du coup, si j'accepte le divorce, je n'ai aucune source de revenu, et je n'ai pas cotisé pour ma retraite non plus. A 51 ans, je suis consciente qu'il va être très dure pour moi de retrouver un travail. Ma question : Etant donné qu'il a quitté le domicile sans accord d'un juge, puis-je demander un divorce pour faute ? Combien puis-je obtenir ? Je sais aussi qu'il a rencontré une femme, mais je n'ai aucune preuve légale. Je n'ai pas les moyens de payer un huissier ou un détective privé. Je me retrouve sans rien alors que j'ai donné 20 ans de ma vie à mon foyer. Si nous vendons la maison, je n'aurai plus de logement. Donc je voudrais faire tarder le plus possible la procédure pour me laisser le temps de me retourner. Comment puis-je faire ? Aussi, si nous divorçons, je perdrai en qualité de vie car mon mari ne sera plus là pour amener une source financière supplémentaire. Que dois-je faire ? Puis-je demander une prestation compensatoire?